

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 01 juillet 2022

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, SCHWARTZ Pierre, Mme JAOUAD Marie-Christine, M. SAUVEGET Nicolas, Mmes DRUI Anne, ROHR Sophie, MM. DRUI Philippe, WILSIUS Régis.

Absents : M. DRUI Daniel a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

M. LEONARD Vincent a donné procuration à Mme JAOUAD Marie-Christine.

MM. CONRAD Alexandre et GANGLOFF Claude avec excuses.

Mme KOCH Claudine avec excuses.

---

La séance débute à 19 heures 30.

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2022 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Pierre SCHWARTZ est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription de 2 points supplémentaires : Détermination du prix des terrains pour un échange de terrain et Devis pour le remplacement de la robinetterie pour les toilettes de la salle AJLC.

Le conseil municipal accepte l'inscription de ces 2 points à l'ordre du jour.

**057-2022 Détermination du prix des terrains pour un échange de terrain** : Le maire rappelle la délibération du 14 avril 2022 et précise ses discussions avec le notaire en charge de la transaction de cet échange de terrains. Il explicite notamment la nécessité de fixer un montant pour ces 2 terrains. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, décide de fixer le tarif des terrains respectifs à 100 € le terrain.

Mme Anne DRUI ne participe pas au vote.

**058-2022 Devis pour le remplacement de la robinetterie pour les toilettes de la salle AJLC** :

Le maire présente au conseil municipal le devis des Ets PIAZZA Salvatore de PETIT-TENQUIN pour le remplacement de la robinetterie pour les toilettes de la salle AJLC pour un montant de 695,25 € H.T soit 834,30 € T.T.C auquel doivent se rajouter le remplacement des 4 robinets de lavabo pour un total de 310 € H.T soit 372 € T.T.C hors main d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les travaux de remplacement de la robinetterie des toilettes de la salle AJLC pour un montant total de 1.005,25 € H.T soit 1.206,30 € T.T.C.

**059-2022 Etude des propositions du CME**: Le maire informe le conseil municipal des réunions du CME en date du vendredi 25 mars, du 25 mai et du 10 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, précise les suites à donner aux différentes propositions émises ci-dessous :

- Mettre un grillage plus haut au terrain multisports derrière la mairie. **Proposition non retenue.**
- Mettre des caméras pour lutter contre l'insécurité au niveau du terrain multisports près de la salle. **Pas de suite pour le moment.**
- Ralentir les voitures dans la traversée du village ; mettre un radar. **Un feu tricolore sera installé devant la mairie très prochainement.**
- Essai de la sirène le 1er du mois ; pourquoi elle ne fonctionne plus ? **Les Sapeurs pompiers sont déclenchés par bip et téléphone portable. La sirène n'est de ce fait plus nécessaire.**
- Avoir de l'eau chaude à l'école pour se laver les mains. **Pas de suite favorable pour le moment.**
- Faire un pique-nique en fin d'année (situation COVID). **Possible. A voir avec les enseignants.**

- Mettre de vrais buts de football dans la cour d'école (conseil d'école). **Deux buts ont été mis en place.**
- Organiser une fête de la musique dans le village. **A voir au niveau des associations locales.**
- Faire une communication à l'école pour les clubs de sports existants (tennis de table, badminton, ...).  
**Possible.**
- Créer un club de handball. **A voir au niveau des associations locales.**
- Avoir du matériel de jeu pendant la récréation ; mise à disposition des matériels existants (conseil d'école).  
**Possible. A voir avec les enseignants pour les matériels existants.**
- Remettre la poutre dans la cour de récréation (conseil d'école). **Poutre abimée. Un traçage au sol est prévu en remplacement.**
- Mettre du gazon dans la cour d'école. **Proposition non retenue.**
- Décaler le terrain de football dans la cour d'école car problématique du bruit lors des récréations alternatives.  
**Deux buts amovibles ont été mis en place ce qui évite de tirer sur les murs des bâtiments.**
- Remettre le parking à vélo près du grillage de la porte du portail. **Réalisé.**
- Créer une zone non-fumeur devant l'école. **Proposition retenue. Arrêté du maire et mise en place de panneaux signalétiques nécessaires.**
- Décorer les arrêts de bus par les écoles ; remplacer les vitres cassées. **Proposition retenue en cas de remplacement des vitres existantes. Mettre en place des panneaux OSB 3.**
- Mettre des motifs de décoration de Pâques dans le village. **A voir par la municipalité. En cours.**
- Faire des sorties scolaires (conseil d'école). **A voir avec les enseignants. Plusieurs sorties ont eu lieu durant l'année 2022.**
- Enlever les marquages de craie au sol devant les écoles et aire de jeux. **A voir avec les employés de la collectivité**
- Installer une balançoire dans la cour de l'école. **Proposition non retenue eu égard au danger de l'activité.**
- Installer un labyrinthe dans la cour de l'école. **Proposition non retenue.**
- Installer un bac à sable dans la cour de l'école. **Proposition non retenue eu égard aux risques sanitaires.**
- Changer les cuvettes des toilettes. **A voir par la collectivité si nécessité de remplacement.**
- Installer un cheval à bascule dans la cour de l'école. **Proposition non retenue eu égard aux dangers potentiels de l'activité.**
- Mettre à disposition des cordes à sauter. **Possible. A voir avec les enseignants pour les matériels existants.**
- Mettre à disposition des cerceaux. **Possible. A voir avec les enseignants pour les matériels existants.**
- Mettre du bois dans les abribus qui sera ensuite peint. **Proposition retenue en cas de remplacement des vitres existantes.**
- Remplacer le revêtement avec du sable au terrain city-sport par de l'herbe ou du gazon synthétique afin de pouvoir jouer avec des crampons. **Proposition non retenue.**
- Augmenter la durée de la récréation de 10 minutes. **Proposition non retenue. Décision dépend de l'Education nationale.**
- Changer l'implantation des buts sur les murs car trop bruyants. **Deux buts amovibles ont été mis en place ce qui évite de tirer sur les murs des bâtiments.**
- Marquage dans la cour de l'école. **Devis en cours pour reprendre les marquages effacés.**
- Retracer le terrain de football dans la cour de l'école avec des bandes blanches plus larges. **Devis en cours.**

Les membres du CME seront destinataires de la délibération prise. Une présentation des décisions du conseil municipal ne peut plus être organisée avant la fin de l'année scolaire.

**060-2022 Affectations du résultat de fonctionnement 2021** : Le maire fait part de ses entretiens avec les services du SGC de SARREGUEMINES quant aux modifications à apporter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement global au 31/12/2021 d'un montant de **122.696,18 €** à la ligne 002 - excédent de fonctionnement reporté.

**061-2022 D.P.U** : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles non bâties cadastrées :

- section 16 parcelle n° 84 « Ueberheck » de 6,28 ares.
- section 16 parcelle n° 353 « Ueberheck » de 2,46 ares.
- section 16 parcelle n° 357 « Ueberheck » de 6,36 ares.

- ° section 16 parcelle n° 359 « Ueberheck » de 1,51 ares.
- ° section 16 parcelle n° 365 « Ueberheck » de 0,47 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

Le maire présente également une déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles bâties cadastrées :

- ° section 4 parcelle n° 105 « 40, Grand rue » de 0,91 ares.
- ° section 4 parcelle n° 106 « Village » de 1,77 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles bâties cadastrées :

- ° section 4 parcelle n° 152(A)/112 « 34, Grand rue » de 11,06 ares.
- ° section 4 parcelle n° 152(B)/112 « 34, Grand rue » de 8,88 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

Le maire présente finalement une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :

- ° section 3 parcelle n° 202/81 « 6, rue du 22 Novembre » de 8,79 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

**062-2022 Etablissement d'un bail rural** : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des conseillers présents, pour la période allant 01/01/2022 au 31/12/2030, d'allouer le bail d'une durée de 9 ans et pour un montant de **77,00 € / ha**, au locataire suivant :

<u>Locataire</u>	<u>Données cadastrales</u>	<u>Surface correspondante</u>	<u>Durée</u>
Monsieur Raymond VILHEM	Section 47 parcelle n° 38	39,15 ares	9 ans
	Section 47 parcelle n° 40	67,96 ares	9 ans

**063-2022 Remboursements de frais 2021 par les locataires** : Le maire précise le détail des charges annuelles de l'année 2021 (eau, électricité, fuel, frais ascenseur et entretien chauffage) pour les 2 derniers locataires arrivés en 2021 dans l'immeuble communal sis 2, rue de l'Etang. Une inversion a malheureusement été faite lors de la délibération du 25 mai 2022 pour les décomptes de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux, valide le montant total à recouvrer par locataire comme suit :

Immeuble 2, rue de l'Etang

- ° M. Jason HEHN : **282,26 €**
- ° M Jean-François HOSCHECK : **120,65 €**

**064-2022 Subvention au Conseil de Fabrique** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le versement d'une subvention de **252,07 €** au conseil de fabrique pour le remboursement de frais téléphoniques du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Une subvention complémentaire de **60,00 €** est également validée pour le remboursement de 2 sacs de colle spéciale pour la fixation de plaques en granit pour les marches des escaliers des 2 logements sis 20 et 22 rue du Général Eblé.

**065-2022 Vente d'herbes sur pied** : Le maire rappelle la délibération du 25 mai 2022. Il précise la proposition reçue de M. Jérémy STREIFF pour un montant de **70 €** pour la parcelle cadastrée section 23 parcelle n° 100 de 34,86 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition de M. Jérémy STREIFF. Le maire est autorisé à signer la convention de vente d'herbes sur pied pour l'année 2022.

**066-2022 Marché de fourniture d'électricité** : Le maire informe l'assemblée de la possibilité offerte à la commune de revenir sur les tarifs réglementés d'électricité. Il précise que la commune peut revenir aux tarifs réglementés compte tenu qu'elle compte moins de 10 employés et a un budget global inférieur à 2.000.000 €. La demande devra être adressée à ENEDIS avant le 31/08/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents valide le retour aux tarifs d'électricité réglementés et charge le maire de traiter la demande. Le maire est autorisé à signer tout document dans ce dossier.

**067-2022 Devis pour la mise à niveau de regards d'assainissement rue du 22 Novembre** : Le maire informe le conseil municipal de ses actions en vue de l'actualisation des devis pour la mise à niveau des regards d'assainissement de la rue du 22 Novembre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition des Ets VISCONTI de REMERING LES PUTTELANGE au tarif unitaire de 790 € H.T pour cette mise à niveau. Un ensemble de 5 tampons d'assainissement est à prévoir soit un montant total de **3.950 € H.T soit 4.740 € T.T.C.**

**068-2022 Devis de fauchage 2022** : Le maire précise les différents travaux de fauchage prévus par l'entreprise CLEMENT Travaux ruraux et débroussaillage pour l'année 2022, selon un devis du 07 juin 2022 pour un montant de 1.388,62 € H.T soit 1.666,34 € T.T.C.

Les prix unitaires précisés ont augmenté de 15 % par rapport aux montants correspondants du devis de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte ce devis.

**069-2022 Travaux de remplacement partiel de bordures de trottoir rue de la Forêt** : Le maire informe le conseil municipal de ses interventions auprès d'un propriétaire de la rue de la Forêt qui a réalisé des travaux pour l'entrée de sa maison, en partie sur le domaine public dont une modification de la structure de la chaussée et du trottoir. Il précise que ces derniers travaux devraient être pris en compte par la commune et non laissés à la charge du propriétaire qui avait informé, au préalable, le maire de son projet de réalisation de son entrée. Le démarrage des travaux n'avait cependant pas été signalé au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de prendre à sa charge un montant de **1.274,90 € T.T.C** sur le montant total de 2.345,20 € T.T.C. Cette somme sera versée à M. Aurélien DROUI, auto entrepreneur, sur présentation de la facture correspondante.

**070-2022 Organisation du 14 Juillet 2022** : Le maire informe le conseil municipal des modalités retenues pour le 14 Juillet 2022 ainsi que pour les écoles avec une distribution de pain + chocolat prévue mardi 05 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, définit l'organisation du 14 Juillet 2022 comme suit :

- ° Dépôt de gerbe par le CME au Monument aux morts à 11 h.
- ° Vin d'honneur sous le préau extérieur de l'école avec distribution des calculettes aux enfants du CM2.

**071-2022 Nouveaux diplômés 2022** : Le maire propose au conseil municipal de maintenir les récompenses pour les nouveaux diplômés, définies depuis l'année 2014. Chaque nouveau diplômé inscrit auprès de la commune recevra un bon d'achat, valable auprès de la librairie CONFLUENCE de Sarreguemines, selon le barème défini comme suit :

Brevet des collèges :	15 €
CAP – BEP :	20 €
Bac – Bac Pro :	30 €
BTS/DUT :	40 €
Licence :	50 €
DEA – DESS – Master,...	60 €
Doctorat, .... :	70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte la proposition du maire pour l'année 2022. Les bons d'achat seront valables jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**072-2022 Rénovation du local photocopieur à l'école** : Le maire informe le conseil municipal de ses actions en vue de la rénovation du local photocopieur à l'école élémentaire. Il précise les sociétés contactées et les devis obtenus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient les offres des sociétés :

- RAVAL EST sise à SEINGBOUSE pour un montant de 4.964,00 € H.T soit 5.237,02 € T.T.C,
- PIAZZA sise à PETIT-TENQUIN pour un montant de 1.075,00 € H.T soit 1.290,00 € T.T.C.

Soit un montant total de **6.039 € H.T** soit 6.527,02 € T.T.C. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Remerciements pour les adjoints et conseillers municipaux qui se sont engagés pour la fête patronale.
- Départ de M. Hermann-Joseph SCHMIDT, maire de THOLEY au 01/07/2022.
- Proposition de dates pour le retour de jumelage à SOTZWEILER : les 4 dimanches d'octobre 2022.
- Cérémonie de dépose de plaque de la Promotion du Général Eblé le 07 juillet 2022. Etat des présents. Et Déroulement de la journée.
- Ligne de trésorerie de 100.000 € remboursée au 10/06/2022.
- Mise à disposition de matériels pour les jeunes pour les animations d'été.
- Classement des concours de dessins de l'école élémentaire.
- Déploiement des bornes jaunes pour la collecte des apports volontaires des emballages.
- Intervention de M. Régis WILSIUS sur les modes de collecte actuels.
- Problématique de la mise à disposition des stères façonnés. RDV à convenir.
- Prochaine réunion entre le 15 et le 20 août.

La séance est levée à 21 heures 05.

Publié le 04 juillet 2022.

Le maire

Cyrille FETIQUE

